

Le polygone d'expérimentation de Moronvilliers sera-t-il dépollué ?

Le PEM (polygone d'expérimentation de Moronvilliers) a été créé en 1957. Il dépend du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et occupe une superficie de 512 hectares, à 20 kilomètres au nord-est de Reims. Le premier essai nucléaire «tir froid» (1) pour le programme de la bombe atomique a été effectué en 1958, dans le plus grand secret. Le dernier tir à l'air libre a lieu au printemps 2013.

Le centre ferme fin 2013. Le CEA s'engage, comme il l'a fait à Vaujours (autre site d'expérimentation atomique), à garder le site sur une durée de 2 ans. Le démantèlement de certains bâtiments a commencé. «Un nettoyage des sols présentant un marquage à l'uranium sera entrepris» martèle CEA. La fin du démantèlement complet est annoncée pour 2024.

Dans un courrier envoyé à l'administrateur général du CEA, daté du 25 juillet 2015, le Président de l'ASN (autorité de sûreté nucléaire) et le Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la Défense (ASND) constatent des retards importants dans la réalisation des opérations de démantèlement et de reprise des déchets anciens, des augmentations très significatives de la durée envisagée des opérations de démantèlement, des retards importants dans la transmission des dossiers de demande d'autorisation de démantèlement. Ils demandent *“de nous transmettre, à l'issue de ce réexamen, et au plus tard le 31 juillet 2016, la nouvelle stratégie de démantèlement proposée pour les 15 prochaines années concernant l'ensemble de vos INB et installations individuelles d'INBS (2) ; cette stratégie reposera sur des priorités de sûreté, de radioprotection et de protection de l'environnement que vous hiérarchiserez en tenant compte tout particulièrement du terme source mobilisable de chaque installation afin d'établir des programmes de démantèlement consolidés sur lesquels vous vous engagerez. Concernant l'organisation de ces opérations, nous vous demandons dans le même délai : d'une part, de nous présenter les enseignements que vous tirez du retour d'expérience des dernières années, notamment s'agissant des moyens humains consacrés à ces opérations et de l'organisation globale du CEA (directions centrales CEA, directions centrales DEN et DAM, et directions de centre) ; d'autre part, des mesures que vous prenez pour renforcer ces moyens humains et l'organisation de vos programmes de démantèlement et de gestion des déchets.”*

Dans une enquête diffusée le 6 février 2016, France 3 Champagne-Ardenne dévoile que des fûts de déchets radioactifs sont stockés à Pontfaverger-Moronvilliers. La société de surveillance ne semble pas très efficace apparemment, puisqu'on peut entrer sur le site et filmer les fûts entreposés.

Suite à cette enquête et celle quelques jours plus tard du journal L'Union, on apprend qu'un comité de suivi de site devrait être mis en place d'ici le mois d'avril (comité non prévu par la loi, le site étant classé “secret défense”).

La réunion du 1^{er} avril

Sur le site de l'Association de défense de l'environnement de Pontfaverger et de sa région (ADEPR), on apprend que celle-ci est invitée à une réunion d'information sur le CEA le 1^{er} avril 2016 sur le site de celui-ci et sera présidée par le préfet, en présence de Pierre Bouchet, directeur du CEA-DAM Ile de France. Etaient invitées de nombreuses personnalités pour certaines en qualité de représentants des services de l'Etat, de représentants des collectivités territoriales, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement (dont Michel Guéritte de La QV, association antinucléaire auboise et Bruno Chareyron de la CRIIRAD, Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité, invité par la municipalité de Pontfaverger-Moronvilliers) et de représentants des intérêts économiques et sociaux. Cette réunion n'était pas publique (entre autre interdite à la presse). Il a donc fallu aller à la pêche pour savoir ce qui s'y est dit.

Une note préliminaire technique sur ce que le CEA a donné comme informations a été rédigée par Bruno Chareyron à l'intention de la municipalité de Pontfaverger-Moronvilliers. C'est de cette note technique et d'autres échos que nous tirons nos informations.

Ce qui a été dit lors de cette réunion

La réunion n'était pas présidée par le préfet, celui-ci recevant le ministre de l'intérieur, mais par le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de Châlons-en-Champagne. Cette réunion était une réunion préparatoire à la création d'une commission d'information pour le site CEA de Moronvilliers, commission qui doit être mise en place en novembre 2016.

Le CEA n'a pas accepté de communiquer (en version papier ou numérique) la présentation qu'il a donnée, considérant qu'elle pourrait être mal interprétée par les media hors contexte.

Le CEA a mis en oeuvre en oeuvre du béryllium qui est un élément à toxicité très élevée par inhalation. Il induit des atteintes pulmonaires et des lésions hépatiques et rénales.

Concernant les 2,7 tonnes d'uranium se trouvant sur le site, la plupart dans une centaine de puits rebouchés (et dont la trace a été perdue pour certains), déclarés quelques semaines auparavant, le CEA a reconnu que l'uranium appauvri utilisé à Moronvilliers contenait : 99,35 % d'uranium 238 ; 0,63 % d'uranium 235 ; 0,01 % d'uranium 234 et des «traces» d'uranium 236, plutonium, américium et neptunium. Il a immédiatement banalisé cette révélation indiquant que ces éléments artificiels représentaient moins de 1 % de la dose, qu'il s'agisse de la dose liée à l'irradiation externe ou à l'ingestion et l'inhalation. Il a indiqué que les tirs ont été effectués en zone Z5 dans une centaine de puits creusés dans la craie à une profondeur de 20-25 mètres et également à l'air libre sur les secteurs Z1, Z2 et Z3. Il a confirmé que 2,7 tonnes d'uranium étaient encore présentes sur le site en particulier dans ces puits. Il a indiqué que l'uranium retombé au sol n'avait pénétré qu'à quelques dizaines de centimètres dans le sol. En réponse à une question de la CRIIRAD, à propos des eaux de lavage contaminées, le CEA a indiqué en réunion que les effluents liquides étaient filtrés avant rejet, mais n'a pas apporté de précisions sur l'efficacité de la filtration, le niveau de contamination éventuelle des eaux traitées et la localisation des zones de rejet. Concernant une contamination des eaux (sources, rivières, ...), les réponses sont restées floues

D'autres substances radioactives ont été utilisées dont le tritium, isotope radioactif de l'hydrogène. La CRIIRAD a rappelé qu'en 1976, le CEA avait effectué une expérience mettant en jeu 7 400 milliards de becquerels de tritium et a demandé que le CEA confirme le nombre d'expériences mettant en jeu du tritium et les quantités utilisées.

Le CEA a également utilisé des métaux non radioactifs mais dont la toxicité n'est pas négligeable, comme le plomb et des explosifs chimiques dont la composition n'est pas détaillée.

Le CEA a indiqué en réunion que le suivi des poussières atmosphériques effectué actuellement sur le site ne montrait aucune présence d'uranium ou de béryllium supérieures aux limites de détection. En ce qui concerne le contrôle de la contamination des sols, il a indiqué que les mesures effectuées à l'extérieur du site donnaient des teneurs en uranium de 0,7 à 2,5 mg/kg correspondant au fond géochimique c'est-à-dire à une situation naturelle.

Qu'il s'agisse des transferts par voie aquatique ou par voie atmosphérique, le CEA n'a pas donné de résultats d'analyses portant sur chaîne alimentaire (sanglier, champignons, etc.).

Donc, comme on le voit, beaucoup de zones d'ombre persistent (secret défense oblige !).

Le sous-préfet de Châlons a indiqué que les puits qui contiennent 2,7 tonnes de déchets marqués à l'uranium ne seraient pas vidés, faute d'argent, ce qui a fait vivement réagir certains des participants.

L'Association de défense de l'environnement de Pontfaverger et de sa région doit organiser prochainement une réunion publique à ce sujet. On vous tient au courant :

Le 21 avril 2016

- (1) Tirs froids : l'essai du système de mise de feu d'une arme atomique, souvent associé à une charge conventionnelle d'essai. Très schématiquement, on peut associer un tir nucléaire «froid» encore appelé «essai sous-critique» à l'image d'un crash-test de véhicule : tout est conforme à un événement réel (l'explosion d'une tête militaire critique) mais l'objet humain (la charge nucléaire) est remplacé par un mannequin (une charge conventionnelle et un peu de plutonium, quand même).
- (2) INB : installation nucléaire de base ; INBS : installation nucléaire de base secrète (Moronvilliers en est une)